

Le 29 août la CGC-CMA a rencontré Jacques GARAU Directeur Général des Services de l'APCMA. Cette rencontre avait pour objet de faire le point sur les dossiers en cours et qui pourraient avoir un impact très fort sur la situation du réseau des CMA.

1er point : la réforme de l'apprentissage.

- La direction de l'APCMA travaille à la structuration d'un "opérateur de compétence" qui regrouperait les organisations professionnelles des métiers de nos CFA (CGAD, CAPEB, CNAMS, etc....). En effet ce sont ces opérateurs de compétences qui vont dans le cadre de la réforme financer l'apprentissage. Il s'agit donc pour l'APCMA avec l'U2P de structurer un dispositif qui permettrait au réseau d'avoir la main sur le financement des contrats d'apprentissage. Dans ce cadre et pour amorcer le processus le Pt STALTER va se présenter à la présidence de l'OP Coiffure.

D'autre part ce point peut avoir d'autres répercussions sur des réformes non liées à celles de l'apprentissage mais à celles dites PACTE. En effet ces mêmes opérateurs de compétences vont se voir confier des missions aujourd'hui assurées par les CMA, l'enregistrement des contrats par ex. Il s'agirait d'obtenir pour le réseau des CMA, la délégation de mission de la part de l'opérateur sur ce point précis. D'autres pistes sont fléchées vers une possibilité d'obtenir délégation de missions notamment celles attachées aujourd'hui à l'activité RM.

Nous avons également abordé le sujet du SPI, pour lequel J GARAU m'a indiqué que selon lui il ne serait plus obligatoire. Il semble que le SPI fasse l'objet d'une attaque personnelle du Ministre de l'Economie qui le considère comme un obstacle à la liberté de créer une entreprise.

2ème point : le rapport sur l'état du réseau de l'Inspection Générale des Finances.

- Le point de vue de J GARAU sur ce rapport est très critique, et son argument est le suivant : si effectivement la remonté des données est insuffisante pour conduire une analyse correcte alors comment cette insuffisance peut-elle conclure sur des affirmations aussi à charge. Il a indiqué que seul la mise en place au sein du réseau de SAP pourra permettre une comptabilité analytique de l'ensemble des activités du réseau.

- Les 500 ETP que le rapport pointe du doigt comme pouvant être supprimés font l'objet de toute les attentions des dirigeants de l'APCMA, et les stratégies déployées notamment avec la structuration "Opérateur de Compétences" vise à les réduire au maximum.

Sur les hypothèses retenues par le rapport, l'APCMA favorise celle de la régionalisation par les CMAR. Pour autant cette hypothèse fait l'objet de nombreuses oppositions de la part des présidents et des SG. L'Etat semble-t-il ne souhaite pas légiférer mais demande une mise à niveau des économies promises par le réseau. Il s'agit donc d'engager le réseau sur la voie de la régionalisation mais de façon concertée et volontaire au risque de nouveau de voir le réseau éclaté, sans réelle lisibilité. Nous avons beaucoup échangé sur ce point notamment sur les risques pris, il est resté pour sa part sur une position de consensus m'expliquant qu'il croyait beaucoup à l'effort de pédagogique à produire auprès des intéressés, je lui ai indiqué pour ma part qu'un effort pédagogique vieux de 6 ans ne relevait plus de l'effort mais de l'exploit.

Lien vers le rapport de

l'IGF : <http://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2018/2017-M-071-03.pdf>